



HAL
open science

Être une femme, exercer la profession d'agent sportif en France : les hommes blancs au pouvoir

Stanislas Frenkiel

► To cite this version:

Stanislas Frenkiel. Être une femme, exercer la profession d'agent sportif en France : les hommes blancs au pouvoir. Football par et pour les femmes état des lieux et perspectives, Laboratoire L-Vis et LIBM de l'Université Lyon I, Jun 2019, Lyon, France. hal-04523657

HAL Id: hal-04523657

<https://hal.science/hal-04523657>

Submitted on 27 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Être une femme, exercer la profession d'agent sportif en France :
les hommes blancs au pouvoir
Stanislas Frenkiel – Lyon 2019

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vais évoquer en quinze minutes la naissance et la professionnalisation du métier d'agent sportif. Je m'y étais intéressé dans le cadre d'un ouvrage publié en 2014 aux Editions du CIES.

*

Voici le plan de l'intervention.

Dans un premier temps, je vais présenter la fonction d'un agent sportif,

*

l'ancrage théorique de cette recherche,

*

le questionnement,

*

les sources,

*

les principales analyses

*

et bien sûr la conclusion et les perspectives.

*

La fonction d'un agent sportif

Il sert d'intermédiaire légal entre des clubs professionnels afin de faciliter le transfert des joueurs.

*

Les agents occupent tout d'abord une activité de conseil et d'assistance au joueur.

Pour représenter officiellement un joueur, un agent doit disposer d'une licence de son association nationale (en France, la FFF) et d'un contrat. Ce contrat, enregistré à la Fédération et d'une durée maximale de deux ans sans tacite reconduction, fait office de mandat d'intermédiation, fondement de la rémunération dont devrait s'acquitter le mandant, à savoir le joueur.

A la fois conseiller, porte-parole et parfois confident, l'agent du sportif est rémunéré en principe par un pourcentage -entre 6 et 10 %- de la rémunération brute annuelle du joueur indiquée dans son nouveau contrat dont il a négocié les termes (durée, salaire et primes).

*

Certains agents ont aussi une mission de prospection et de reclassement des joueurs pour les clubs. Mandaté par un club acheteur ou vendeur, l'agent est rétribué par une somme forfaitaire ou un pourcentage du montant du transfert.

*

En 2013, presque 7000 agents sont répartis dans 149 pays. La France est le cinquième pays le plus représenté derrière l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne.

Régissant l'entrée des joueurs dans ce marché qui génère plusieurs milliards d'euros par an, les agents y occupent un rôle majeur (Poli 2010). On peut donc parler de centralité des agents dans les migrations internationales.

*

Les agents sont utiles car ils sont censés minimiser les coûts de transaction liés à l'asymétrie d'information du côté du joueur (prétentions salariales, santé

financière et projet sportif du futur employeur) et du club (caractère, capacités d'adaptation et professionnalisme du sportif). En maîtrisant les ressources stratégiques clés que sont l'information et des réseaux de transferts, ils peuvent occuper des positions de pouvoir, mettre des personnes en situation de dépendance et de subordination.

*

Cependant, nulle obligation n'est faite aux sportifs de signer un mandat avec un agent. Certains joueurs expérimentés et internationaux s'en dispensent. Lors de la signature de son contrat de l'Olympique Lyonnais à l'Atletico Madrid en 2008, le capitaine et trentenaire Gregory Coupet délaisse les services de son agent Pape Diouf (Danet 2011: 110-118).

*

Un bref rappel historique s'impose...

Dès 1979, en France, quelques imprésarios du monde du spectacle inventent le métier de conseiller de joueur. Avant l'arrêt Bosman, une nouvelle phase s'ouvre en 1992 : obligation est faite aux agents qualifiés d'« intermédiaires du sport » de se déclarer au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). En 1994, la FIFA crée la licence d'agent soumise à la réussite d'un oral et au dépôt d'une importante caution bancaire. D'importantes transformations surgissent en France et en Europe dans les années 2000. La naissance de la licence délivrée par la Fédération Française de Football (FFF) en 2001 permet à de nombreux agents d'accéder à la profession (Poli et Rossi, 2012). Ils sont 58 en 2001, 338 en 2014. Le milieu est concentré : seule une cinquantaine d'agents vit bien de la profession ; les autres sont cantonnés à quelques « affaires » ou se résignent à un second métier alimentaire. La profession se consolide avec le renforcement de l'encadrement législatif et l'affirmation de deux syndicats d'agents.

*

Les agents étrangers sont à la conquête de la Ligue 1 : en 2014, 56 ressortissants de l'Union européenne -tels le Portugais Jorge Mendes et l'Hollandais Mino Raiola- y exercent officiellement grâce à un contrat périodique¹. Le nombre d'agents de joueurs s'accroît aussi dans le monde.

Et puis, à cause du niveau de l'examen et de ses exigences, la majorité des anciens footballeurs professionnels est confinée aux fonctions de collaborateurs d'agents. Moins visibles, sans statut légal, ils œuvrent comme chasseurs de tête pour le compte d'agents licenciés. La liste est longue: *Alain Caveglia et Henri Zambelli travaillent avec Philippe Flavier, Fleury Di Nallo avec Hervé Cros, Pierre Ducrocq avec Pierre Delcher et Arthur Poupel, José Pierre-Fanfan avec Pierre Canton, Bernard Gardon et Raphaël Roncen, Pierre Laurent et Stéphane Trévisan avec Stéphane Canard, Sébastien Maté avec Christophe Hutteau, Étienne Mendy avec Pape Diouf puis Pierre Frelot, Éric Renaut avec Bruno Satin, Jean-Christophe Thouvenel avec Teni Yerima... Jérémie Sutter et David Venditelli sont aussi associés à l'agent Alexandre Bonnefond. Dans la même agence, ils ont comme clients Jérémie Clément, Marvin Esor, Faouzi Ghoulam, Sébastien Haller, Alexandre Lacazette, Loïc Perrin et Kurt Zouma. Sans licence FFF, Patrick Blondeau est le « conseiller sportif » de Benoît Cheyrou et de Yohan Mollo ; Christophe Horlaville, celui de Yohan Cabaye.*

Le milieu est conservateur: il exclut les anciens footballeurs et met à mal les trajectoires atypiques des femmes (3 % des agents FFF), une spécificité française, et des agents issus de l'immigration africaine. Pour rappel, pendant de nombreuses années, les seuls africains du métier en France sont Roger Boli, Logbi Henouda et Pape Diouf, accompagné de sa fidèle « garde noire » Étienne

¹ Ils doivent préalablement remplir un formulaire d'établissement en France ou une déclaration de prestation de service. Les agents affiliés à une association non membre de l'Union européenne sont contraints de collaborer avec un agent FFF via un contrat de présentation.

Mendy-Thierno Seydi. Si depuis l'ouverture de la licence FFF en 2001, ils sont plus d'une centaine, rares sont ceux qui percent comme Maxime Nana. Seulement trois Français d'origine maghrébine se démarquent: ce sont Karim Djaziri (Karim Benzema, Jean-Claude Darcheville, Frédéric Piquionne et Yanis Tafer), Lyes Ghilas (Abdulaye Doucouré et Mamadou Sakho) et Karim Aklil.

Un encadrement législatif qui se renforce progressivement... Autre spécificité française, la tentative de contrôle du législateur... L'année 2008 marque une accélération de cette volonté de contrôle. En effet, le règlement de la FIFA sur la régulation et le transfert des joueurs est rénové. Les mesures disciplinaires à l'encontre des agents mal intentionnés sont affermies. Toujours en vigueur actuellement, il remplace le règlement de 2000. Long de 36 pages, il induit des nouveautés et lutte contre les conflits d'intérêts: la licence d'agents de joueurs est renouvelable et non plus délivrée pour une durée indéterminée. En outre, les membres de la famille du joueur conseillé sont autorisés à participer à l'organisation des transferts au même titre que les avocats et avocates qui sont de plus en plus gourmands et veulent s'inviter à la table des négociations. À Paris, Véronique Rabiot peut ainsi défendre les intérêts de son fils Adrien. La possibilité est aussi donnée aux agents de s'organiser sous forme d'entreprise et d'engager des collaborateurs.

Mesure phare de ce règlement FIFA: la permission est accordée aux clubs de mandater des agents. La légalisation de cette pratique déjà étendue renforce à cet égard la position des agents dans le football professionnel. Il leur permet en effet de toucher des commissions très élevées sans qu'eux-mêmes et les dirigeants de clubs qui les paient n'encourent des risques juridiques.

*

Ancrage théorique

Dans la construction de cette recherche, plusieurs auteurs vont particulièrement m'influencer.

En 2010, le géographe Raffaele Poli dans son livre *Le Marché des footballeurs* dresse minutieusement un état des lieux du champ des agents. Il s'intéresse par exemple aux antagonismes entre les grandes agences opérant en Europe et les petits agents d'Afrique subsaharienne. Ses recherches se focalisent sur une période récente.

*

Les écrits de la sociologue Delphine Naudier sur l'histoire des agents artistiques sont passionnants. Les agents artistiques peuvent exercer dans différents domaines : art, cinéma, danse, mode, musique et théâtre. Dans un article, elle parle en 2013 de « la construction d'un territoire professionnel ». Et c'est justement cela qui m'intéresse : comment le métier d'agent sportif se transforme en profession ?

*

Evidemment, pour faire la différence entre un métier et une profession, l'ouvrage de Florent Champy *La sociologie des professions* (2009) m'est d'une grande ressource. Il explique que contrairement à un métier, une profession se caractérise par différents critères : le statut social, l'accès contrôlé au marché via un examen, la délivrance de mandats et de licences, les protections législatives et l'existence d'organes de représentation comme des syndicats.

*

Il existe aussi un certain nombre d'ouvrages de journalistes s'intéressant aux scandales des agents. Souvent bien documentés, ils constituent une ressource pour se repérer dans le milieu. Contrairement à eux, il s'agira de se dégager de tout jugement inquisiteur pour aller « au-delà des affaires ». Les fraudes, la

corruption, le clientélisme, les procès et les polémiques font partie de l'histoire de la profession sans la résumer.

*

Malgré tous ces travaux de référence, un constat s'impose.

L'étude scientifique du milieu des agents de footballeurs professionnels en France est jusque-là peu explorée. Autrement dit, les repères historiques manquent, les étapes, les transformations et processus majeurs sont méconnus.

S'ensuit un questionnement.

*

Questionnement :

Qui sont les femmes agents ? Comment travaillent-elles ?

Venons en aux sources.

*

Des sources écrites et orales sont recueillies puis analysées thématiquement.

*

Ce travail s'appuie dès 2012 sur un corpus de sources écrites. Les principaux périodiques généralistes et sportifs francophones et leurs versions numériques depuis 1970 en font partie.

*

Outre ces écrits, de précieuses informations sont récoltées dans une centaine de biographies et d'autobiographies de 70 joueurs du Championnat de France professionnel des années 1940 à nos jours.

*

J'ai lu aussi attentivement les biographies et autobiographies de deux agents de footballeurs professionnels : Jean-Pierre Bernès et Pape Diouf.

*

Elles sont recoupées avec les rares archives du Ministère de la Jeunesse et des Sports et les archives fédérales consultables en Suisse, à l'UEFA et à la FIFA.

*

Les données empiriques se fondent aussi sur des sources orales.

67 entretiens « récits de vie » avec des footballeurs d'élite convoqués dans de précédentes recherches. Inévitablement, la question des intermédiaires et des agents avait été évoquée.

*

Des entretiens semi-directifs approfondis sont menés avec des agents. Ils se basent sur l'utilisation systématique du même guide d'entretien auprès de treize agents de différentes générations.

Au-delà de l'apparente facilité d'accès des 334 agents reconnus par la FFF en 2013 et dont les coordonnées sont mis en ligne, d'innombrables courriers électroniques adressés à tous ces agents et relances téléphoniques restent sans réponse. Une dizaine de refus catégoriques sont également essuyés. Seuls treize agents FFF ont répondu favorablement à une demande d'entretien. Aucune femme... Manque de temps, désintérêt ou suspicion peuvent expliquer ces difficultés.

*

Entre eux, les différences sont frappantes : cursus sportif et universitaire, ancienneté, taille de leur portefeuille de joueurs, structuration de l'activité, localisation, joueurs visés, relations avec les clubs, ouverture à d'autres sports, aux secteurs artistiques et politiques...

*

En France, huit ans après la première anglaise Rachel Anderson, Soukeyna Ba Bengelloun, l'agent de Mory Diaw et de Noé Pamarot, décroche en France la licence FIFA. En 1999, seule femme parmi les agents français, « Madame Ba » rentre dans le milieu pour gérer les carrières de ses fils Youness et Samir. Depuis une quinzaine d'années, elle s'y est forgée un nom. Elle est rejointe par Anne-Sophie Guenoum qui obtient directement la licence FFF en 2001. D'autres suivent: par exemple, Mélina Berthoux, Joyce-Soraya Brunel, Gwenaëlle Le Sech, Sandra N'Dah, Valérie Pariset, Adeline Rabaud et Nicole Thomas. En 2014, seulement treize des 338 agents FFF sont des femmes.

*

Nous pouvons faire le portrait de trois autres femmes agents.

Fille de l'ancien agent Patrick Mendelewitsch, Jennifer Mendelewitsch, licenciée en 2003, défend les intérêts de David Faupala, Florian Julien et Axel Ndango. La seconde est Daphnée Bravard (2007), représentant Lindsay Rose, Quentin Rouger et Ousmane Traoré. La troisième, Sonia Soud (2010), ancienne miss Auvergne 2003, est l'agent de Jamel Aït Ben Idir, de Mathieu Peybernes et de Lucas Ocampos. Cette minorité de femmes agents aspire à se faire entendre et est prête à bousculer une profession peu accueillante.

Plus que le look des agents, luttant contre les raccourcis réducteurs et mysogines et parfois les tentatives de séduction de leurs propres clients, ces femmes aimeraient changer la philosophie d'une profession à -très- mauvaise réputation. (...) Leur autre point commun est de s'appuyer sur des hommes, qu'elles travaillent en indépendante de manière « artisanale » ou dans une firme internationale vendant des services sportifs (Essentialy) . Une grande partie de

leurs clients sont de jeunes joueurs qui n'ont pas de gros salaires, ou encore des mineurs ; dans ce cas, la loi interdit à l'agent d'être rémunéré »².

Comme leurs homologues masculins, l'incursion en Ligue 1 est la meilleure manière de se faire remarquer et d'aller arracher jour après jour une légitimité et une crédibilité pas toujours évidentes à obtenir. Le milieu se caractérise par une importante concurrence. Les incitations à rompre des mandats sont monnaie courante de la part d'agents sans scrupule, Tous les agents ont vu certains de leurs joueurs rejoindre d'autres écuries. Certains sont prêts à d'incroyables bassesses pour arracher les signatures des footballeurs, comme le chantage aux photos compromettantes. Entre agents, dans ce marché potentiellement rémunérateur, les relations sont souvent tendues, surtout quand ils ne sont pas engagés contractuellement aux joueurs qu'ils conseillent. Malgré cela, dans cette profession libérale soumise à des contrôles fiscaux répétés, les partenariats entre agents sont nombreux.

*

Dans ce milieu endogame, les agents ne partent pas tous avec les mêmes chances. Destinés à suivre un parcours déjà tracé, certains peuvent être vus comme des héritiers, purs produits de la reproduction sociale. C'est Patrick, le père de Jennifer Mendelewitsch, qui lui met le pied à l'étrier. Pour se faire connaître et reconnaître, Jennifer Mendelewitsch multiplie les interventions dans les émissions radio et télé.

² « Agents. Ces brunes qui ne veulent pas compter pour des prunes », France-Football, 30 juillet 2013.

Pour démarrer sa carrière, Sonia Souid, qui travaille avec son frère Sammy, peut compter sur les relations de son père pour se lancer, avec succès d'ailleurs. Ancien éducateur sportif, son père s'est reconverti depuis plusieurs années comme préparateur sportif au Qatar. Opportuniste et très active sur les réseaux sociaux, toujours prête à mettre en scène sa propre réussite et celle de son clan, Sonia Souid cherche par exemple à diversifier sa clientèle et s'ouvre à deux nouveaux marchés à fort potentiel : celui des entraîneurs et entraîneuses (Guy Lacombe en 2012, Helena Costa et Corinne Diacre en 2014, Patrick Lair et Rui Almeida en 2019) et celui des footballeuses (Marie-Laure Delie, Amandine Henry, Estelle Cascarino, Elisa De Almeida).

En conclusion, la construction sociale du territoire professionnel des agents de footballeurs professionnels en France est rapide : en trente-cinq années, ils réussissent à s'imposer dans le monde du ballon rond.

*

Les agents, hommes et femmes, de plus en plus spécialisés, sont de véritables « faiseurs de réseaux », essayant par tous les moyens de tisser leur toile. Si une minorité d'agents, le plus souvent les pionniers, contrôle aujourd'hui la plus grande partie du marché, les collaborations sont plus nombreuses et permettent de reconfigurer certains rapports de force. Fréquemment, les plus influents d'entre eux travaillent pour les clubs, en gérant leurs transferts. Curieux paradoxe pour ceux qui ont historiquement construit leur légitimité en cherchant à se distinguer des vulgaires intermédiaires et des « sergents-recruteurs » au service des clubs.

*

Le pouvoir reste bien aux mains des hommes, blancs de préférence : sur les 440 agents recensés par la FFF en 2019, seulement 14 sont des femmes. D'ailleurs, on ne trouve aucune trace de leur présence dans les instances dirigeantes des deux syndicats d'agents en France qui sont en concurrence : l'Union des Agents Sportifs du Football (UASF – Philippe Flavier et Stéphane Canard 2002) et le Syndicat National des Agents Sportifs (SNAS – Cauly 2000).

*

La situation des femmes agents est semblable dans d'autres sports collectifs: on n'en compte que quatre sur 93 agents (4 %) dans le basketball et cinq sur 75 agents (6 %) dans le rugby. Dans le handball et le volleyball, sur une dizaine d'agents, une seule est licenciée pour chaque fédération. Pour elles, il est donc peu aisé de se frayer une place dans un club fermé. L'inertie des processus de

changement et d'émancipation est irréfutable : le sexe est un puissant facteur de différenciation.

Le milieu se caractérise par un certain traditionalisme. Les héritiers y tiennent la corde, reléguant les anciens joueurs, les femmes et les agents issus de l'immigration africaine dans des marchés moins prestigieux et rémunérateurs

*

Enfin, pour prolonger cette recherche, replacer ce travail dans un cadre comparatif, en se focalisant sur les championnats du Big Five, s'avèrera évidemment stimulant sur le plan intellectuel.

*

Ma présentation se termine. Je vous remercie pour votre attention et répondrai à vos questions avec plaisir. Merci.

*